

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DES
POSTES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**AGENCE NATIONALE DE PROMOTION
DES TIC**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

TERMES DE RÉFÉRENCE

**Recrutement d'un cabinet de consultants pour
le Suivi de la mise en œuvre et de
l'appropriation des applications (SMOAA)**

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	1
1. PRÉSENTATION DU PROJET.....	2
2. OBJECTIFS	3
3. OBLIGATIONS DU COMMANDITAIRE	6
4. PROFIL DU CABINET DE CONSULTANTS	7
5. SECRET PROFESSIONNEL ET DEVOIR DE RESERVE.....	14
6. LIVRABLES	14
7. DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION	16
8. SECRET PROFESSIONNEL ET DEVOIR DE RESERVE.....	17
9. DROIT DE PROPRIETE.....	17
10. DEPOT DES DOSSIERS	18
11. FINANCEMENT	18
12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	18

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans son plan triennal (2016-2018) de développement des TIC, la Banque Mondiale entend permettre aux pays en voie de développement d'accéder à des solutions numériques afin de mettre en œuvre des ambitieux programmes à travers le Partenariat pour le développement numérique (PDN). L'un des objectifs visés par ce vaste programme est la mise en place des plateformes et des solutions numériques susceptibles d'améliorer la fourniture des services publics ainsi que l'ouverture, l'efficacité et la recevabilité des institutions publiques.

Le Burkina Faso bénéficie d'un appui de la Banque Mondiale pour le financement du Projet e-Burkina qui a pour objectif global de contribuer à l'édification d'une administration publique performante grâce à l'apport des TIC. De façon spécifique, le projet vise à : (i) contribuer à la création d'un environnement favorable au développement et à l'exploitation des Services du e-Gouvernement ; (ii) appuyer le développement de projets e-Gouvernement ; (iii) soutenir l'innovation, la création et la pérennisation des entreprises et des emplois dans le domaine des TIC ; (iv) capitaliser l'expérience de la mise en œuvre du projet « e-Burkina » pour d'autres projets ; (v) renforcer l'ancrage institutionnel et les capacités de l'ANPTIC. Les bénéficiaires directs du projet sont les départements ministériels et institutions publiques qui fournissent de l'information et des services électroniques publics, les citoyens et les entreprises qui utilisent ces informations et les services publics et les entrepreneurs de l'économie numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu au niveau de la composante 2 « *Gestion des données et plate-forme numérique pour la fourniture de services électroniques* » le Recrutement d'un cabinet de consultants pour le suivi de la mise en œuvre et de l'appropriation des applications (SMOAA) qui seront développées.

Vu le nombre assez élevé et la complexité des plateformes qui seront développées, Il est nécessaire d'avoir un cabinet de consultants pour appuyer techniquement et administrativement le projet e-Burkina pour le suivi, le contrôle des plateformes et l'appropriation par les utilisateurs finaux. C'est pourquoi les présents termes de références ont été élaborés en vue de recruter ledit cabinet.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

A travers ces Termes de références (TDRs), le cabinet aura pour mission le suivi-contrôle des travaux de développement d'applications ou plateformes et l'appropriation par les utilisateurs.

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif global

D'une manière générale, le rôle du consultant consistera à prescrire et à prendre au nom du Maître d'Ouvrage Délégué (ANPTIC), dont il est le conseil et qu'il représente auprès des entreprises, toutes les dispositions conformes et nécessaires à la parfaite exécution des travaux. A cet effet, il se conformera aux instructions que lui donnera l'ANPTIC et l'Unité de gestion du projet eBurkina (UGP) concernant le programme des travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

2.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, dans la réalisation de sa mission de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux, le consultant, conformément aux règles de l'art en la matière et aux dispositions du marché des travaux, sera chargé de :

- participer au suivi administratif et financier des travaux de développement d'applications ;
- suivre l'exécution technique et quantitative des travaux ;
- contrôler la qualité de l'exécution des travaux ;
- organiser les réceptions partielles, provisoires et définitives ;
- effectuer dans la mesure du possible, outre le suivi quotidien des travaux, des visites hebdomadaires des cabinets chargés du développement des plateformes, avec les représentants de l'Administration (qui seront désignés par l'ANPTIC) en vue d'identifier les difficultés rencontrées, arrêter les quantités de travaux réalisées et donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'exécution du projet dans les meilleures conditions possibles ;
- d'élaborer les plans d'adoption des plateformes pour une meilleure appropriation par les utilisateurs ;

- d'aider à la prise en compte des utilisateurs finaux dans le développement des applications et services en ligne¹ ;
-

NB : Les visites feront l'objet de procès-verbaux dont les recommandations seront consignées dans un document tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations.

2.2.1 Le suivi administratif et financier

- assister le projet pour tout ce qui concerne les relations avec les institutions publiques et privées ;
- assister le projet dans la rédaction des ordres de service et toutes autres notes écrites aux cabinets, nécessaires à la bonne exécution des travaux et à leur contrôle ;
- aider à estimer l'impact financier et contractuel des modifications des plateformes et aider à préparer les projets d'ordre de service et d'avenants éventuels aux marchés correspondants ;
- faire établir par les entreprises les plannings contractuels conformes au calendrier et comportant en particulier toutes les tâches, et les acquisitions ainsi que les dates de livraison partielle, s'il y a lieu ;
- aider à la préparation des états prévisionnels des dépenses en fonction des plannings de sorties ou déplacements, etc.

2.2.2 Le suivi technique

- suivre et contrôler le démarrage et l'évolution des travaux ;
- vérifier les spécifications techniques des technologies, plateformes et des équipements, et approuver les plannings d'exécution proposés par les cabinets par référence à leurs marchés et aux règles de l'art ;

¹ Le nombre de citoyens consultés pour la mise en œuvre de services en ligne est un des indicateurs du projet eBurkina.

- suivre et contrôler l'exécution des travaux de développement ou d'intégration, de tests, de déploiement et de formations sur les plateformes ;
- s'assurer, durant la période de garantie, que les cabinets assure l'accompagnement, les supports nécessaires.
- s'assurer de la migration et opérationnalisation des applications dans le Cloud Gouvernemental

2.2.3 Le suivi qualitatif

- établir un programme de contrôle de toutes les plateformes qui seront développées ;
- suivre les Plans d'Assurance Qualité fournis par les cabinets ;
- vérifier la qualité de développement et la conformité aux normes internationales et aux standards des technologies utilisées ;
- valider les tests réalisés ;
- contrôler la qualité des plateformes conformément aux spécifications technique du marché par des tests approfondies.

2.2.4 Organisation des réceptions provisoires et définitives

- vérifier que les cabinets se sont acquittées de leurs obligations contractuelles ;
- assurer toutes les opérations préalables aux réceptions provisoires conformément aux marchés de travaux des différents cabinets ;
- informer l'administration de la date desdites réceptions ;
- préparer les procès-verbaux de réceptions provisoires ;
- au cas où les réceptions provisoires sont assorties de réserves, conseiller l'administration ;
- rester disponible et répondre à l'appel de l'administration pour toute nécessité relative au projet pendant la période de garantie.

2.2.5 Le plan d'appropriation des plateformes et la gestion du changement

- définir un plan d'appropriation triennal des plateformes par les utilisateurs précisant des indicateurs de performance mesurables ;
- mettre en œuvre le plan d'appropriation triennal après sa validation ;
- proposer une feuille de route de la mise en œuvre du plan d'appropriation ;
- proposer pour chaque plateforme, en collaboration avec les cabinets et consultants responsables de la mise en œuvre, le programme de transfert de compétences et de technologie ;
- mettre en œuvre la feuille de route après sa validation ;
- conception des outils nécessaires aux différents acteurs du changement (outils de reporting, questions/réponses, bases de connaissances,...).

2.2.6 Le business model des applications

- étude de choix d'un modèle économique ;
- définition du mode financement des applications ;
- la proposition de valeur ;
- définition du segment de clientèle visé ;
- proposition de la structure des coûts.
- etc

Lorsque la réception définitive aura été prononcée, toutes les pièces ou dossiers utiles concernant les travaux réalisés seront mis à la disposition de l'administration.

3. OBLIGATIONS DU COMMANDITAIRE

L'ANPTIC s'engage à assister le consultant pour la collecte des informations et pour l'organisation des rencontres auprès des parties prenantes. Elle s'engage aussi à valider dans les meilleurs délais (dans les deux (2) prochains jours qui suivent la demande de validation) les différents livrables qui seront produits par le cabinet de consultants à travers le comité de validation qui sera mis en place.

Aussi, elle mettra des homologues à disposition du cabinet. Toutes autres ressources documentaires disponible et nécessaire pour la réussite du projet seront mises à la disposition du cabinet de consultants.

4. PROFIL DU CABINET DE CONSULTANTS

Le cabinet de consultants devra faire la preuve de qualifications suivantes :

- être spécialisé dans le développement d'application web dynamique et cloud ready ;
- avoir réalisé au moins cinq (05) marchés similaires dans le suivi et le contrôle des développement ou d'intégration de solutions pour des administrations publiques ou des services en ligne au cours des dix (10) dernières années ;
- être prestataire de services en développement et intégration d'application web dynamique, en administration système, en sécurité et maintenance informatique ;
- avoir une bonne expérience en fourniture, développement et intégration de solution applicative justifiée par au moins trois (03) marchés similaires réalisés durant les six (06) dernières années ;
- prouver l'expertise à maintenir et assurer la garantie d'une solution déployée au cours des cinq (05) dernières années ;
- avoir une expérience solide dans le développement des sites web, de système de gestion financière et comptable, de système de gestion des ressources humaines, des systèmes d'informations géographiques, la collecte des données, de l'archivage et la gestion électronique des documents, etc.

Le cabinet de consultants commettra à cette mission une équipe d'experts dont les profils (Compétences/Niveau minimum requises dans l'équipe) sont décrits ci-après :

1. Profil du chef projet, chargé du management opérationnel (fonctionnel et technique) du projet.

- **niveau requis** : Bac+5 (PhD, Docteur, Master, Master spécialisé, Diplôme universitaire spécialisé) ;
- **nombre d'années d'expérience minimum depuis l'obtention du diplôme** : 7 ans ;
- **domaine de spécialisation** : Gestion de projet, informatique de gestion, économie etc ;
- avoir conduit (ou supervisé) au moins 05 projets en matière de réalisation, de déploiement, de maintenance ou d'organisation de systèmes d'information de gestion dans une administration publique au cours des 10 dernières années;
- avoir une certification en management de projets serait un atout (PMP ou PRINCE2) ;
- avoir une certification ISO 9001 serait un atout ;
- maîtriser la méthode Agile de développement et de gestion de projet serait un atout ;
- maîtriser le déploiement d'applications sur le cloud ;
- maîtriser les méthodes d'analyse et de conception systémiques ou objets ;
- maîtriser le modèle relationnel de bases de données et le langage des requêtes ;
- avoir une expérience pratique des ateliers de génie logiciel ou outils de conception ;
- maîtriser l'architecture multi-tiers des logiciels ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

2. Expert en sécurité des applications, e-services, chargé de la sécurité applicative

- **niveau requis** : Bac+4 (Master, Master spécialisé, Diplôme universitaire spécialisé) ;
- **nombre d'années d'expérience minimum depuis l'obtention du diplôme** : 5 ans ;

- **domaine de spécialisation** : Sécurité des systèmes d'information / Cyber sécurité ou tout domaine connexe ;
- avoir déjà participé à la réalisation d'au moins cinq (05) projets de sécurisation d'applications/e-services au cours des 10 dernières années dans une administration publique ;
- avoir la maîtrise de l'audit de la sécurité des applications, e-services. La possession de certifications professionnelles telles que ISO 27034 Lead Auditor, ISTQB Certified Security Tester, ISO 27001, serait un atout ;
- avoir déjà participé à une mission dans la région Afrique, de préférence dans un pays francophone ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

3. Développeurs d'applications web et de e-services « cloud ready », chargés du développement.

- **niveau requis** : Bac+3 (Ingénieurs, Master, Master spécialisé, Diplôme universitaire spécialisé) ;
- **nombre d'années d'expérience minimum depuis l'obtention du diplôme** : 05 ans ;
- **domaine de spécialisation** : génie logiciel ;
- avoir déjà participé au développement de cinq (05) applications web et de e-services au cours des 10 dernières années dans une administration publique ;
- avoir une maîtrise du génie logiciel notamment dans le développement d'applications, e-services. La possession de certifications professionnelles (dans le langage de programmation proposé, PHP, JAVA, PYTHON, .Net...) serait un atout;
- avoir déjà participé à une mission dans la région Afrique, de préférence dans un pays francophone ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

4. Expert en Conception/Gestion de Base de données, chargé de la conception de la base de données.

- **niveau requis** : BAC + 5 (Ingénieurs, Master, Master spécialisé, Diplôme universitaire spécialisé) ;
- **nombre d'années d'expériences requises depuis l'obtention du diplôme** : 05 ans
- **domaine de spécialisation** : Base de données, systèmes d'information ou tout domaine connexe ;
- Avoir déjà participé à la conception ou à l'administration d'au moins 05 Bases de données au cours des 10 dernières années dans une administration publique ;
- avoir une maîtrise de la conception et de l'administration de base de données. La possession de certifications professionnelles (dans le SGBD proposé, PostgreSQL, MariaDB, Oracle, SQL server...) serait un atout ;
- avoir déjà participé à une mission dans la région Afrique, de préférence dans un pays francophone ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

5. Expert en validation et test des applications, chargé de la réalisation des tests fonctionnels, techniques, d'intégration et de mise à l'échelle.

- **niveau requis** : BAC+3 (Ingénieurs, Master, Master spécialisé, Diplôme universitaire spécialisé) ;
- **Nombre d'années d'expériences requises depuis l'obtention du diplôme** : 05 ans ;
- **domaine de spécialisation** : génie logiciels, Test des applications ou tout domaine connexe ;
- Avoir déjà conduit ou participé à la validation d'au moins 05 applications au profit d'une administration publique au cours des 10 dernières années ;

- avoir une maîtrise du test des applications, e-services. La possession de certifications professionnelles tels que le CSTE, ISTQB Certified Software Tester as Advanced Technical Test Analyst serait un atout ;
- avoir déjà participé à une mission dans la région Afrique, de préférence dans un pays francophone ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

6. Expert en intégration de solutions, chargé d'accompagner au déploiement de la solution sur le Cloud du gouvernement.

- **niveau requis** : BAC+ 3 (Ingénieurs, Master, Master spécialisé, Diplôme universitaire spécialisé) ;
- **Nombre d'années d'expériences requises depuis l'obtention du diplôme** : 05 ans ;
- **domaine de spécialisation** : Réseaux/Télécoms ou tout domaine connexe ;
- avoir déjà conduit ou participé au déploiement d'au moins 05 applications au profit d'une administration publique au cours des 10 dernières années sur un système Cloud ou Linux;
- avoir une maîtrise de l'administration des environnements. La possession de certifications professionnelles tels que Certified OpenStack Administrator (COA), RHCE pour Red Hat OpenStack, LPIC 1, 2, serait un atout ;
- avoir déjà participé à une mission dans la région Afrique, de préférence dans un pays francophone ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

7. Expert SIG

- **niveau requis** : Bac +5 minimum en Géographie, Informatique, Géomatique ou équivalent ;
- **Nombre d'années d'expériences requises depuis l'obtention du diplôme** : 08 ans ;

- **domaine de spécialisation** : Système d'information géographique. La formation professionnelle additionnelle dans les domaines de la gestion foncière serait un atout ;
- avoir de solides connaissances en cartographie ;
- avoir réalisé au moins 05 missions dans des projets équivalents ;
- expérience internationale reconnue d'au moins cinq (05) ans en géomatique ou disciplines apparentées ;
- avoir une forte expérience de travail en collaboration avec des interlocuteurs diversifiés, administrations publiques, particulièrement des services agricole, foncier, gestion des terres et environnement ;
- avoir réalisé plusieurs missions des types sus décrits et si possible en Afrique sera considéré comme un atout ;
- avoir une très bonne maîtrise de la langue française ;
- connaissance des spécificités des pays et contextes en Afrique.

8. Expert en conduite du changement

- **niveau requis** : Bac +5
- **Nombre d'années d'expériences requises depuis l'obtention du diplôme** : 08 ans ;
- **domaine de spécialisation** : management social, communication, ressources humaines.
- avoir de solides connaissances en gestion du changement ;
- avoir réalisé au moins 05 missions dans des projets équivalents ;
- avoir une forte expérience de travail en collaboration avec des interlocuteurs diversifiés, administrations publiques, particulièrement des services agricole, foncier, gestion des terres et environnement ;
- avoir réalisé plusieurs missions des types sus décrits et si possible en Afrique sera considéré comme un atout ;
- posséder de bonnes notions en technologie
- avoir une très bonne maîtrise de la langue française ;

- connaissance des spécificités des pays et contextes en Afrique.

9. Expert en Economie et Gestion

- **niveau requis** : Bac +5
- **Nombre d'années d'expériences requises depuis l'obtention du diplôme** : 08 ans ;
- **domaine de spécialisation** : économie, gestion ;
- avoir de solides connaissances en gestion du changement ;
- avoir réalisé au moins 05 missions dans des projets équivalents ;
- avoir une forte expérience de travail en collaboration avec des interlocuteurs diversifiés, administrations publiques, particulièrement des services agricole, foncier, gestion des terres et environnement ;
- avoir réalisé plusieurs missions des types sus décrits et si possible en Afrique sera considéré comme un atout ;
- posséder de bonnes notions en technologie
- avoir une très bonne maîtrise de la langue française ;
- connaissance des spécificités des pays et contextes en Afrique.

Postes	Nombre de personne	Nombre de projets similaires
Chef de mission	01	05
Expert en sécurité des applications, e-services	02	05
Développeurs d'applications web et de e-services « cloud ready »	05	05
Expert en Conception/Gestion de Base de données	02	05
Expert en Validation et test des applications	02	05
Expert en intégration solutions	02	05

Expert SIG	01	05
Expert en Gestion du changement	01	05
Expert en Économie et Gestion	01	05

5. SECRET PROFESSIONNEL ET DEVOIR DE RESERVE

Le prestataire et l'Administration s'engagent mutuellement à observer la plus grande discrétion sur toutes les informations en provenance de l'autre partie quelle qu'en soit la nature et ce, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard des membres de leurs personnels respectifs non appelés à les utiliser ou à en avoir connaissance. En particulier, le prestataire s'engage à ne divulguer et à ne transmettre à de tierces parties, pendant la durée et après l'expiration du contrat, aucun renseignement de nature confidentielle concernant la mission, sans autorisation préalable expressément écrite de l'Administration. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux informations qu'il est d'usage courant de communiquer à la clientèle, ni à celles qui sont déjà connues du public.

Le prestataire doit afficher en tout temps un comportement et une attitude qui ne mettront en danger ni la bonne renommée de l'Administration ni sa crédibilité, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. L'Administration ne pourra, en aucune manière, être tenue responsable pour tout préjudice que pourrait subir le prestataire en raison d'actes posés en dehors de sa mission ou contraires aux lois et règlements en vigueur.

6. LIVRABLES

Il est attendu du cabinet, les rapports suivants :

6.1 Rapport mensuel

Le Consultant produira au plus tard le cinq de chaque mois, un rapport qui comprendra au minimum les éléments ci-après :

- la présentation du Projet ;
- les moyens matériels, logiciels et humains mobilisés par les cabinets et par le Consultant sur la période couverte par le rapport ;
- l'état d'avancement des travaux au cours du mois et depuis le début des travaux montrant clairement la proportion des travaux déjà réalisés par rapport à chaque marché ;
- la description détaillée des travaux exécutés, des incidents ou difficultés rencontrés,
- la description détaillée des mesures correctives proposées par le Consultant et celles adoptées et exécutées par l'entreprise, et des modifications éventuelles apportées au projet ;
- les recommandations nécessaires pour une bonne poursuite des travaux ;
- les PV de réunions avec les cabinets.

6.2 Rapport de fin de travaux

Il sera remis au plus tard quinze (15) jours après la réception provisoire des travaux. Il comprendra les informations suivantes :

- la présentation générale du projet (sources de financement, cabinets, Consultant, conventions marchés, etc.) ;
- le bilan technique (travaux, contrôle), et l'historique correspondant (calendrier de réalisation, interruption, évolution des personnes engagées, le matériel et technologies utilisées utilisés, etc.) ;
- la description détaillée de toutes modifications techniques entreprises avec leurs justifications ainsi qu'une présentation exhaustive du projet final ;
- l'interprétation de tous les résultats et les enseignements tirés du contrôle pour permettre par la suite à l'administration de définir au mieux les programmes d'entretien et maintenance des investissements réalisés ;
- les suggestions et recommandations sur les problèmes techniques, humains et administratifs rencontrés et liés à l'interprétation du dossier d'appel d'offres et du contrat ;
- les rapports sur la gestion du changement.

6.3 Rapport de fin de mission

Il sera remis au plus tard quinze (15) jours après la réception définitive des travaux. Il comprendra en plus des informations fournies dans le rapport de fin de travaux, les éléments suivants :

- les travaux effectués pendant le délai de garantie ;
- les procès-verbaux de réception définitive ;
- les suggestions pour la gestion future de travaux similaires.

NB : *Le rapport final de la mission et tous les autres documents seront rédigés en langue française et transmis sur support papier en six (06) exemplaires chacun dont trois (03) en couleur et en version électronique (sur 2 clés USB) par le cabinet de consultant, à l'attention du coordonnateur du projet e-Burkina, pour approbation, en Format Word, police « Arial 12 », justifié.*

Avant la transmission des rapports susmentionnés, le cabinet est responsable :

- *de la vérification des documents selon les présents TDRs ;*
- *du contrôle de la qualité des documents.*

7. DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée de la mission du Consultant est fixée à vingt-six mois (26) mois qui se décompose comme suit :

- douze (12) mois pour le déroulement des activités de suivi de la mise en œuvre des applications;
- deux (02) mois pour les réceptions provisoires et la rédaction du rapport de fin de travaux ;
- douze (12) mois de délai de garantie.

Ce délai est donné à titre indicatif. La durée effective des prestations du Consultant sera fonction du délai d'exécution des travaux dont il assure le suivi et le contrôle. Il est estimé que le cabinet offre un effort d'environ 6 à 8 jours par mois

8. SECRET PROFESSIONNEL ET DEVOIR DE RESERVE

Le prestataire et l'Administration s'engagent mutuellement à observer la plus grande discrétion sur toutes les informations en provenance de l'autre partie quelle qu'en soit la nature et ce, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard des membres de leurs personnels respectifs non appelés à les utiliser ou à en avoir connaissance. En particulier, le prestataire s'engage à ne divulguer et à ne transmettre à de tierces parties, pendant la durée et après l'expiration du contrat, aucun renseignement de nature confidentielle concernant la mission, sans autorisation préalable expressément écrite de l'Administration. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux informations qu'il est d'usage courant de communiquer à la clientèle, ni à celles qui sont déjà connues du public.

Le prestataire doit afficher en tout temps un comportement et une attitude qui ne mettront en danger ni la bonne renommée de l'Administration ni sa crédibilité, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. L'Administration ne pourra, en aucune manière, être tenue responsable pour tout préjudice que pourrait subir le prestataire en raison d'actes posés en dehors de sa mission ou contraires aux lois et règlements en vigueur.

9. DROIT DE PROPRIETE

L'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) se réserve le droit exclusif de disposer des produits de toute nature, réalisés pour son compte, par le prestataire, dans le cadre du présent Appel d'Offres. Après réception de chaque mission, lesdits produits deviennent propriété de l'ANPTIC qui pourra les utiliser sans aucune redevance ni restriction. Le prestataire n'a le droit ni de les commercialiser ni de les utiliser pour d'autres fins sans l'accord préalable du Maître d'Ouvrage.

NB : *Pour plus de détails Cf. clauses juridiques en annexe du présent TDR qui devra être signé et joint à l'offre du soumissionnaire sous peine d'élimination.*

10.DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue française devront parvenir en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, sous pli fermé ; et une copie sous format électronique portant la mention ou l'objet « Candidature pour recrutement d'un cabinet de consultants pour le suivi contrôle des applications (SCA)», au secrétariat du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'information et de la Communication, 03 BP 7138 Ouagadougou 03 , Email : anptic@tic.gov.bf/secretariat@anptic.gov.bf; tel : 00226 25 49 00 24/25 49 77 75 sise à l'immeuble ILBOUDO sur le boulevard de l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014 À l'adresse ci-après :

A l'attention de Monsieur la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC), Tél +226 25 49 0109/25 49 00 24 sise à l'immeuble ILBOUDO sur le Boulevard France-Afrique

11.FINANCEMENT

Le financement de la consultation est assuré par le Projet « e-Burkina ».

12.RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC), aux jours ouvrables et aux heures suivantes : de 07h30 à 13h00 le matin et le soir de 13h30 à 15h30 le soir ou auprès du Spécialiste en Passation des Marchés du e-Burkina aux mêmes heures à l'Agence ou au numéro 25 49 00 24, ou sur le site internet du projet e-Burkina : www.eburkina.gov.bf.